LEGENDE

	Station
	Clou existant
BE5	Borne existante
BN1	Borne/rivet à poser
	Trace indicative des limites cadastrales
	Limite parcellaire
	Bâtiment
	Coin de mur
	Annexe
	Axe supposé de la voirie
	Filet d'eau
	Bordure
	Poteau électrique
	Avaloir
	Taque d'égout
	Clôture barbelé
	Clôture pour chevaux (tisse)
	Clôture treillis
	Arbre
	Haie
	Pierre
	Zone rocheuse
	Pied/Haut de talus
2.00 m	Distance entre deux points
0.50 m	Distance mentionnée à titre indicatif

COORDONNEES LOCALES

Limites de propriété

N°	X	Y	Descriptif
A	1006.589	1005.256	Borne existante
B	1004.564	1025.326	Borne à poser
C	1002.302	1048.203	Piquet de clôture
D	982.481	1046.250	Point non matérialisé
E	986.585	1005.155	Borne existante
F	1039.883	1028.791	Borne existante
G	1041.807	1009.741	Point d'alignement non matérialisé
H	1037.757	1005.236	Point d'alignement non matérialisé

Points complémentaires

N°	X	Y	Descriptif
76	1019.569	1022.790	Arête de bâtiment
80	1019.999	1018.185	Point de bâtiment (pignon)
117	981.465	1015.829	Point de bâtiment (pignon)
118	981.871	1011.740	Point de bâtiment (pignon)
192	1033.290	1016.747	Arête de bâtiment
194	1020.553	1012.704	Arête de bâtiment
195	1025.256	1013.187	Arête de bâtiment
198	1025.009	1015.945	Arête de bâtiment

SIGNATURE POUR ACCORD DES INTERVENANTS SUR LA NOUVELLE LIMITE SEPARATRICE A-B

Le(s) vendeur(s),	Le(s) acquéreur(s) de la nouvelle parcelle créée (LOT A)
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Les propriétaires cosignataires de ce plan s'engagent, lors de la cession de leurs droits sur leur bien, à avertir les nouveaux propriétaires des engagements ici pris.

Le(s) vendeur(s),	Le(s) acquéreur(s) du LOT B (restant de la propriété)
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Les propriétaires cosignataires de ce plan s'engagent, lors de la cession de leurs droits sur leur bien, à avertir les nouveaux propriétaires des engagements ici pris.

N.B.

Le Bureau et le Géomètre n'engagent leurs responsabilités sur ce plan et tout ce qu'il mentionne qu'après signature pour accord de ces indications qui y sont reprises :
- du ou des propriétaires du bien mesuré
- des tenants et aboutissants du bien mesuré

et après enregistrement de ce plan signé au Bureau de l'Enregistrement compétent sur ce bien ;

Le plan a été enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence .....
le ..... au Service Public Fédéral des Finances – Mesures & Evaluations (Cadastre).

Les identifiants réservés aux nouveaux lots sont mentionnés dans la demande PRECAD référencée .....
à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale le .....

PROCES-VERBAL DE MESURAGE et DE BORNAGE

L'an deux mille seize, le ..... ,

Je soussigné, Olivier LECLER, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en qualité de Géomètre-Expert auprès du Tribunal de Première Instance séant à HUY, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro GEO 10.1150, représentant le "Bureau GEOLEC" sprl dont le siège social est établi 2/A rue Derrière les Prés à B-4550 NANDRIN

Avoir été requis par :

Monsieur xxxxxxxx et Madame xxxxxxxxxx domiciliés ensemble xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx afin de procéder à la division parcellaire (mesurage planimétrique partiel) de la parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été 3ème Division NEUPRE (ROTHEUX-RIMIERE), Section D numéro 194 X5 ; bien repris dans le périmètre du lotissement dit " du BOTTIN"

M'être rendu sur les lieux et,

après mesurage et examen, avoir fixé la nouvelle limite séparatrice A-B de ladite propriété suivant les caractéristiques retrouvées sur le terrain et en tenant compte des plans dressés par l'Expert Architecte Géomètre judiciaire, Alain LONGUEVILLE en date des 15 mai 1964 (plan 57 D3) et 30 avril 1974 (plan 57 D4)

Le plan 57 D3 est joint à l'acte de vente dressé par Maître MAIRE-NAVEAU le 10 septembre 1965 à VERLAINE et enregistré à VERLAINE le 13 septembre 1965 (volet 257, fol 23, case 12).

Le plan 57 D4 est joint à l'acte de vente dressé par Maître MAIRE-NAVEAU le 4 octobre 1972 à VERLAINE et enregistré à VERLAINE le 18 octobre 1972 (volet 276, fol 41, case 1).

Avoir mis en évidence :

- sous liseré rouge, la nouvelle limite séparatrice A-B issue de la dite division,
- sous trait d'axe bleu, le périmètre parcellaire du bien objet de la présente division,
- la nouvelle parcelle créée (lot A), d'une contenance mesurée de huit cent quarante-quatre centiares (844 m²) repérée par les points désignés par les lettres A-B-C-D-E du plan ci-contre,
- le solde de restant de la propriété (lot B) a une contenance mesurée de sept cent septante-deux centiares (772 m²) repérée par les points désignés par les lettres A-B-F-G-H du plan ci-contre.

Dans le présent cas, il y a une borne à placer au point désigné par la lettre B.

La mission étant terminée, je clos et signe le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit, dressé en notre Bureau, à la date ci-dessus.

Pour le "Bureau GEOLEC" sprl,
le soussigné gérant,

D. LECLER

Géomètre-Expert
GEO n°10.1150

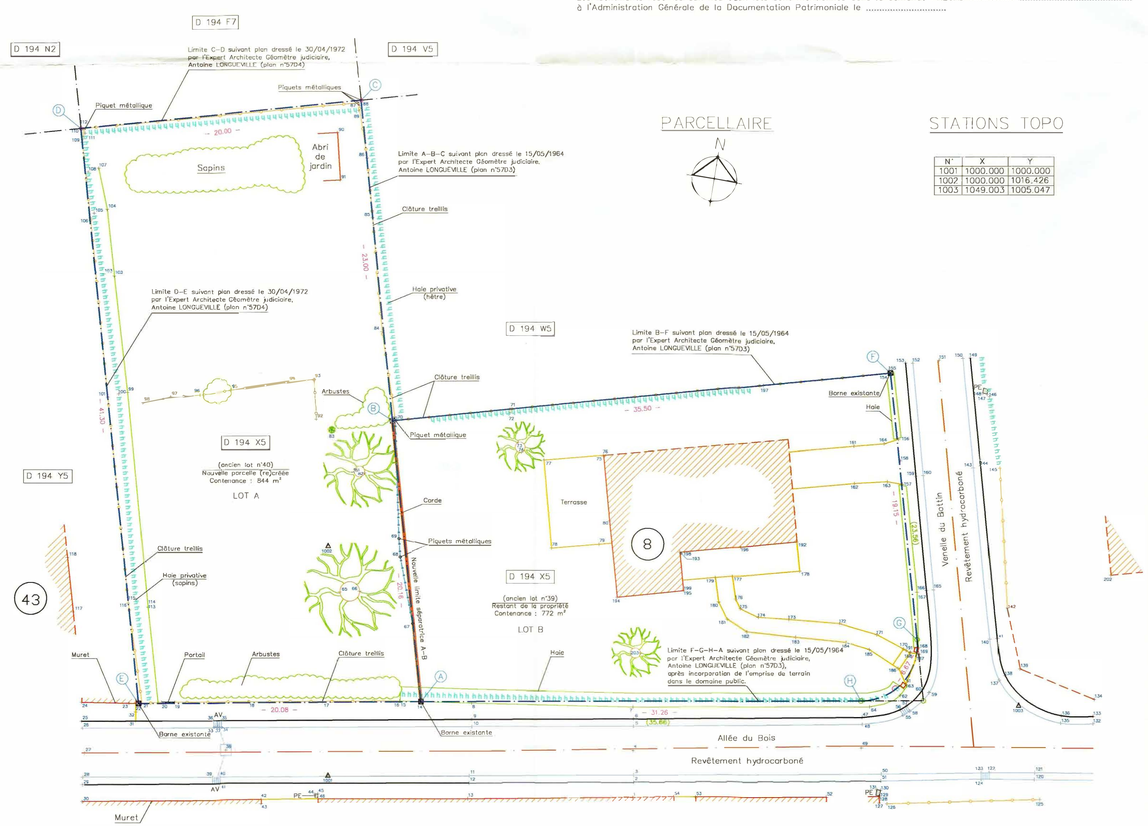

PARCELLAIRE

N

STATIONS TOPO

N°	X	Y
1001	1000.000	1000.000
1002	1000.000	1016.426
1003	1049.003	1005.047

PROVINCE DE LIEGE
Commune de NEUPRE

Situation et identification cadastrale

Bien cadastré ou l'ayant été 3ème Division NEUPRE (Rotheux-Rimière)
Section D n°194 X5

Plan de Division

Demandeur(s) :	Propriétaire(s) :
Monsieur et Madame xxxxxx	Monsieur et Madame xxxxxxxxx
xxxxxx	xxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Extrait du plan cadastral : Hors échelle

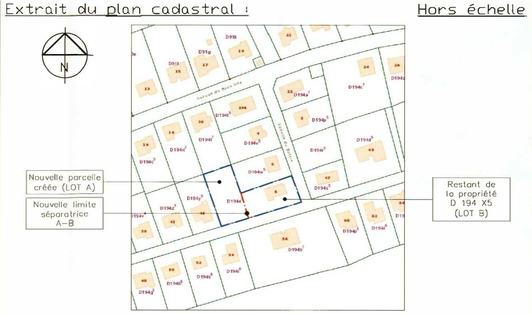

Les données cadastrales de ce document appartiennent exclusivement au Service des " Mesures et Evaluations ".

Levé le :	Dressé le :	Modifié le :	Plan : feuille unique	Réf.dossier :
24/08/2016	29/08/2016		Echelle : 1/200	2016-139

"Bureau GEOLEC" sprl
représenté par son gérant, Monsieur Olivier LECLER, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté auprès du Tribunal de Première Instance de HUY, inscrit au tableau du Conseil des Géomètres-Experts indépendants sous le n° GEO 10.1150, et conventionné auprès de l'Administration du Cadastre de l'Enregistrement et des Domaines.

Siège social : 2/A, rue derrière les Prés à B-4550 NANDRIN
Tél. 0475/35.55.73 Email : olivier.lecler@geolec.be TVA : BE-0635.561.123